



GROUPE COMMUNISTE ET FRONT DE GAUCHE
70 Rue Martainville – 2^{ème} Etage
76000 ROUEN

Rouen, le 29 août 2016

Monsieur Hervé MORIN
Président du Conseil régional Normandie
Hôtel de Région,
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - CS 50523
14035 Caen Cedex 1

Monsieur le Président de la Région Normandie,

Le 12 août, en toute discrétion, les services de l'Etat ont validé intégralement le plan de restructuration concocté par la multinationale Lafarge/Holcim et baptisé cyniquement « plan de sauvegarde de l'emploi ».

Ce plan de licenciement collectif « pour motif économique » de 111 salariés de la cimenterie de Saint-Vigor-d'Ymonville, en Seine-Maritime, impliquant la fin de la production normande de ciment, le redimensionnement de l'usine en simple station de broyage de clinker importé et l'arrêt de l'exploitation de la carrière, reçoit ainsi le feu vert et les encouragements implicites du gouvernement.

Comment un groupe qui perçoit du CICE (Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi), donc de l'argent public destiné à créer des emplois, peut-il obtenir l'aval de l'Etat pour licencier ?

Comment l'Etat peut-il accepter que la carrière de Saint-Vigor-d'Ymonville dont les réserves d'exploitation s'élèvent à une centaine d'années puisse ainsi devenir un site de stockage de matériaux, gelée ainsi dans son exploitation contre l'intérêt national et local, pour les besoins boursiers d'une multinationale ?

Comment l'Etat peut-il valider la fin d'une production industrielle locale parfaitement rentable au profit de la création d'une filière d'importation, à l'heure même où les chantiers de l'éolien en mer ou ceux de la production d'énergie hydrolienne vont solliciter un apport important de ciment ?

Comment les matériaux impropres de la zone industrielle actuellement retraités dans les fours de la cimenterie, seuls capables de les valoriser en énergie sans dégagements

toxiques¹, seront-ils traités dès l'année prochaine ? Sur ce point, la responsabilité de la région, en charge de l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, est également engagée.

En guise de réponse à ces questions, 111 travailleurs normands seront licenciés, et 700 à 750 emplois indirects menacés (estimation du groupe Lafarge lui-même en 2013), au nom des "difficultés économiques" de leur employeur...

Difficultés économiques ? Les mots ont-ils encore un sens ? :

Leur employeur, c'est le groupe Lafarge/Holcim : 460 millions d'euros de bénéfice net (après impôts, dépréciations et amortissements) au 2^{ème} trimestre, 6 % d'augmentation des marges opérationnelles dans un contexte où le prix du ciment a augmenté de 2,2 % et d'une prévision de croissance du marché de 1 à 3 % cette année. Le titre du groupe, leader mondial dans le ciment, a progressé de 5,9 % en bourse à l'annonce de ces résultats.

Leur employeur, c'est ce groupe qui a fait parler de lui récemment, lorsqu'on a appris qu'il avait engrangé entre 2010 et 2014, 485 millions d'euros en revendant ses quotas carbonés ("permis de polluer") excédentaires, dont certains acquis frauduleusement grâce à une usine fermée !

Leur employeur, c'est ce patron voyou qui a payé des taxes à Daech, afin que sa cimenterie de Jalabiya en Syrie - et surtout son chiffre d'affaires - ne "souffre de la guerre".

Leur employeur, c'est ce groupe dont les difficultés financières ne doivent pas être si grandes puisqu'elles lui permettent de verser en juillet 2015 à son ex-PDG, une indemnité de départ de 5,9 millions d'euros et la promesse d'une retraite chapeau de 640 000 euros par an, lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite.

De quelles difficultés financières parlons-nous ?

Nous ne sommes pas dupes, personne n'est dupe : il s'agit là de licenciements boursiers, destinés à satisfaire les actionnaires qui réclament toujours plus de dividendes, pour des risques financiers quasi nuls puisque les salariés sont toujours là pour servir de variable d'ajustement.

Monsieur le Président de la Région Normandie,

Vous avez, lors de votre investiture, clairement indiqué que l'une de vos priorités était le développement économique de la Normandie. Or le développement économique passe aussi (d'abord ?) par le maintien des filières rentables !

A la suite de nos précédentes interpellations, vous nous avez répondu, le 7 mars : *"J'ai demandé aux services régionaux de prendre l'attache du groupe afin d'analyser la situation. Je souhaite, à ce stade, laisser le travail avancer avant d'organiser toute autre initiative, a fortiori à caractère public"*.

¹ Par rapport à l'incinération classique qui peut dégager des dioxines, les cimenteries possèdent un avantage de taille : « la flamme ». Ce four indispensable au processus de fabrication du clinker, composant principal du ciment nécessitant une température très élevée de 2000°C qui détruit intégralement toutes les fractions organiques résiduelles. De plus, la fraction minérale des cendres devient un composant intrinsèque du ciment.

Soit. Mais le travail a aujourd'hui tellement bien avancé qu'il est maintenant terminé, et que sa conclusion sera catastrophique pour l'immense majorité des employé(e)s du site de Saint-Vigor-d'Ymonville, et pour le bassin d'emploi du Havre dans sa globalité.

Il n'est pas pensable que la Région Normandie puisse laisser ainsi détruire une filière industrielle performante et porteuse d'emplois, sans lever le petit doigt !

De nombreux élus locaux, ainsi que les représentants du Comité d'Entreprise, ont réclamé depuis février l'organisation d'une table ronde. Les représentants de l'Etat ont tergiversé, trainé les pieds, l'ont accordée puis finalement annulée sous un prétexte fallacieux.

Monsieur le Président, vous devez sortir de l'attentisme et assumer vos responsabilités en prenant d'urgence toutes les initiatives nécessaires pour organiser cette table ronde. Des solutions existent, à condition de bien vouloir les entendre et de ne pas penser qu'en termes de dividendes. Ces solutions, c'est l'intelligence collective des représentant(e)s du personnel, des élu(e)s, des associations, des citoyen(ne)s qui permettra de les mettre en œuvre; sans oublier les représentant(e)s de l'état s'ils veulent bien, cette fois-ci, privilégier l'intérêt collectif (ce qui normalement devrait être le propre de l'état) plutôt que les seuls intérêts des actionnaires.

Le temps presse. Les licenciements peuvent débiter d'un jour à l'autre. Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de prendre une décision rapide, dans l'intérêt de notre région et de ses habitant(e)s.

Début juillet, nous avons demandé à Madame la Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, ancienne députée de la circonscription, d'user de son influence auprès du gouvernement et des services de l'Etat pour surseoir au plan catastrophique du groupe Lafarge/Holcim. Elle n'a pas daigné nous répondre.

Nous ne doutons pas que vous saurez user également de la vôtre, en tant que Président d'une grande région, auprès des services de l'état, pour obtenir ce sursis dans l'attente de la table ronde que nous appelons de nos vœux.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Sébastien JUMEL



Céline BRULIN



Joachim MOYSE



Marie-Jeanne GOBERT



Gilles HOUDOUIN

